EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 février 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six février deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 février 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Cyril CINEUX à Jean-Christophe CERVANTES, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX, Sylviane TARDIEU à Nicole PRIEUX, Odile VIGNAL à Nicolas BONNET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Après l'appel, une minute de silence est faite en mémoire de Messieurs GENET et CANQUE, anciens élus municipaux.
M. le Maire suspend la séance à 18 h 15 suite à l'intervention de manifestants. Par la suite, il reçoit une délégation de Home Dome.
Monsieur Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI pendant la suspension de séance.
M. le Maire reprend la séance à 18 h 54 après avoir constaté que le quorum est atteint.
Mme Géraldine BASTIEN (fin du pouvoir à Monsieur Jean-Luc BLANC) et Mme Fabienne MONTEL (fin du pouvoir à Mme Christiane JALICON) arrivent pendant la présentation des quatre premières questions par Mme Françoise NOUHEN.
Mme Nadia GUERMIT-MAFFRE arrive avant le vote de la question n°1 (fin du pouvoir à M. Louis COUSTES).
M. Alain LAFFONT donne pouvoir à M. Florent NARANJO et quitte la séance pendant le dépouillement de l'élection prévue à la question 12.

Rapport N° 57

FIXATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'INDEMNITÉ DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ÉLÈVES POUR LES AGENTS DE LA FILIÈRE CULTURELLE

Exposé des motifs :

1 - Projet

Le projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional, validé par le Conseil Municipal du 7 novembre 2014, a défini une nouvelle organisation interne. Celui-ci est structuré en trois grands pôles et en différentes unités.

Ces unités, appelées secteurs pour la partie enseignement, comportent des secteurs disciplinaires (danse, théâtre) et des secteurs transversaux (musique) auxquels participeront de manière fonctionnelle les enseignants des autres secteurs. Les secteurs ont à charge de construire leurs activités, coordonner leurs projets et animer l'enseignement.

L'activité de ces secteurs sera coordonnée par un responsable de secteur qui aura notamment en charge d'animer le groupe, de jouer un rôle d'interface avec les autres secteurs et l'équipe de direction et d'effectuer le suivi administratif.

En complément, une fonction de chargé(e) de coordination de projets pédagogiques et artistiques est également mise en place. Elle est assurée par un enseignant qui aura pour mission de faciliter les projets développés par un secteur ou un groupe d'enseignants.

2 - Agents concernés

Les missions de responsable de secteur et de chargé(e) de coordination de projets pédagogiques et artistiques sont remplies par des enseignants titulaires ou contractuels.

Le Comité de Pilotage du projet d'établissement du Conservatoire à rayonnement régional du 6 mars 2015 a validé le fait qu'au vu des missions qui vont être confiées à ces enseignants, il convient de leur attribuer un supplément de rémunération.

Dispositions générales :

1 - A compter du 1er mars 2016, il est proposé, en accord avec votre commission, que le régime indemnitaire des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique soit modifié :

- INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES

Références : Décret n°93-55 du 15 janvier 1993, Décret n°2005-253 du 17 mars 2005, Arrêté du 15 janvier 1993

Attribution :
L'indemnité comporte une part fixe et une part modulable.
Les montants de référence sont fixés au 1er juillet 2010 (les taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire de la Fonction Publique).

- part fixe : elle est versée à tous les professeurs d'enseignement artistique et assistants d'enseignement artistique quelles que soient leurs fonctions. Le taux moyen annuel par agent est de 1 199.16 €.
- part modulable : elle est versée aux agents retenus sur les fonctions de responsables de secteur et de chargé(e) de coordination de projets pédagogiques et artistiques. Le taux moyen annuel par agent est de 1 408.92 €. Ce taux constitue une enveloppe globale fixée en fonction du nombre d'agents concernés et répartie entre eux en fonction de coefficients de majoration fixés par l'autorité territoriale.

2- A compter du 1er mars 2016, le régime indemnitaire fixé par délibération aux agents titulaires sera également versé aux agents contractuels de la filière culturelle.

DELIBERATION

Les propositions mises aux voix sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 mars 2016

Le Maire,

Olivier BIANCHI